

Malakoff en fête 2025

Du 20 au 22 juin 2025

Parc Salagnac & Stade Marcel Cerdan

Formulaire de participation

La limite pour déposer sa candidature est fixée au 15 décembre 2024

**Une réunion d'information se tiendra à la Maison de la vie associative, 26 rue Victor Hugo :
Mardi 12 novembre de 19h à 21h**

Elle s'adresse à l'ensemble des structures/artistes/associations qui souhaitent déposer un projet ou tenir un stand dans le cadre de la fête de la ville.

Merci de confirmer votre présence en adressant un mail à vieasso@ville-malakoff.fr

• ENVOI DES CANDIDATURES •

- Par courriel à vieasso@ville-malakoff.fr
- En ligne sur le site de la ville : malakoff.fr

→ En format papier : les candidatures peuvent être déposées à la Maison de la vie associative (26 rue Victor Hugo) ou à la Direction des affaires culturelles (73 avenue Pierre Larousse)

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter :

Fabrice LEVINE au 01 55 48 07 27 ou vieasso@ville-malakoff.fr

• PIECES A JOINDRE AU DOSSIER •

- Pour toutes les demandes de participation, merci de nous retourner :
 - Le formulaire de participation complété
 - Des éléments de communication : visuels en HD, dossier de présentation, etc.

- Pour les demandes relatives à une représentation sur scène :
 - Une fiche technique et/ou des éléments concernant l'implantation scénique

- Pour les demandes d'aide financière :
 - Un devis avec montant inscrit en TTC (vous trouverez en annexe, les informations à faire figurer sur votre devis)
 - Un RIB au nom de votre structure/association

• MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES •

→ Vous souhaitez occuper un stand : [partie A “Animation d'un stand”](#)

→ Vous souhaitez proposer un projet pour la programmation : [partie B “Proposition de projet”](#)

→ Vous souhaitez occuper un stand ET proposer un projet, merci de remplir la [partie A + partie B](#)

• Malakoff en fête / édition 2025 •

Pour cette nouvelle édition, la Fête de la ville se tiendra **au stade Marcel Cerdan et au Parc Salagnac du vendredi 20 au dimanche 22 juin. La soirée du 20 juin est dédiée à la jeunesse. Cet appel à projet est donc ouvert pour le week-end du 21 et 22 juin.**

Organisée par la Direction des Affaires Culturelles et la Direction de la Citoyenneté, de la Vie associative et de l'Événementiel, cette manifestation festive est l'occasion de rassembler les habitants et les habitantes autour d'une célébration commune, celle de la diversité et de la richesse artistiques de Malakoff et d'ailleurs.

Ce moment de découverte et de partage résonne avec la vision participative de la culture dessinée collectivement lors des Rencontres de la Culture et impulsée historiquement par la gestion ouvrière, sociale et progressiste de la municipalité, qui célébrera son centenaire en 2025. Pluridisciplinaire, conviviale et inclusive, Malakoff en fête l'est surtout grâce à l'engagement des associations ! Ainsi, nous espérons pouvoir de nouveau compter sur votre mobilisation lors de cette prochaine édition.

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux pour cette nouvelle édition de Malakoff en fête !

• Démarche éco-responsable •

Cette année encore, la ville s'engage pour l'écologie en faisant de Malakoff en fête une manifestation éco-responsable. La Ville soutiendra les efforts des associations qui prendront part à cette dynamique, en particulier, les associations qui repensent leurs actions et leurs modes de restauration pour favoriser les circuits-courts et produits locaux, l'usage de vaisselle recyclable ou réutilisable, le tri des déchets, etc.

D'une année à l'autre, le plan d'implantation de Malakoff en fête peut varier. De ce fait, le périmètre de déploiement de la fête ne permet pas toujours de fournir autant de puissance électrique que les années précédentes. Afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes, pensez à prévoir des installations qui soient le moins gourmandes possible en électricité !

• Destinataires de l'appel à projets •

Cet appel à projets s'adresse aux structures ou porteurs de projets développant leurs actions sur le territoire de Malakoff : artistes ou collectifs d'artistes, professionnels ou amateurs, associations et formations, professionnels du champ artistique ou culturel, collectifs d'habitants, services municipaux, structures du champ social, établissements d'enseignement de tous niveaux, acteurs économiques.

• VOTRE STRUCTURE •

Vous êtes :

- Une association
- Un.e artiste, auteur.ice
- Autre (merci de préciser) :

1. **Nom d'usage :**
ATTENTION : il s'agit du nom qui sera inscrit sur les documents de communication et le fronton de votre stand
2. **Nom complet de votre structure :**
Nom indiqué dans les documents officiels (Journal officiel/statuts/registre du commerce, etc.)
3. **Adresse postale :**
4. **E-mail :**
5. **Téléphone :**
6. **Liens vidéo / audio / site internet :**
7. **Nom, mail et téléphone du/de la responsable présent.e le jour de l'événement :**
Pour faciliter le travail de communication, merci de nous communiquer tout changement.
.....
8. **Présentation de l'activité générale de votre structure en quelques mots :**
.....
.....
.....
.....

Nom de la structure :

• **PARTIE A : ANIMATION D'UN STAND ET/OU CHALET DE RESTAURATION •**

Vous souhaitez disposer d'un stand associatif, vous pouvez compléter la partie suivante.

Pour rappel : La soirée du 20 juin est dédiée à la jeunesse. L'appel à projet est donc ouvert pour le week-end du 21 et 22 juin.

Toute demande de stand ou chalet à la fête de la ville implique une présence obligatoire sur les deux jours : samedi ET dimanche.

Condition de mise à disposition des tentes et chalets :

La Ville de Malakoff met gratuitement à disposition de chaque association une tente OU un chalet.

Les chalets sont alloués aux associations proposant une offre importante de restauration, c'est-à-dire faisant de la cuisson d'aliments, et en accord avec la Ville.

Toute demande de chalet ou tente supplémentaire ne sera accordée qu'en fonction de l'espace disponible, après étude des besoins par les organisateurs de Malakoff en fête. La décision reste à la discréption de la Direction Citoyenneté, Vie Associative et Événementiel et est soumise au paiement de 110€ par tente supplémentaire et 247€ par chalet supplémentaire (montants susceptibles d'être réévalués en 2025).

Les espaces permettant au public de se restaurer sur place seront agencés et équipés par la Ville au sein de Malakoff en fête.

VIGILANCE :

A l'issue de l'évènement, votre stand/votre chalet devra être restitué dans le même état de propreté et de rangement que vous l'avez trouvé à votre arrivée. Merci de décrocher le fronton de votre stand ainsi que les décos et les résidus de scotch.

1. Votre association dépose une demande pour :

- Un stand au village associatif
- Un chalet de restauration
- Les deux

2. Présentation des activités proposées au sein du stand :

.....

3. Votre demande :

- Tente 3m x 3m / merci de préciser le nombre :
- Chalet 4m x 2m / merci de préciser le nombre :

4. Merci de nous indiquer précisément vos besoins pour l'aménagement de votre stand :

- Tables (précisez le nombre) :
- Chaises (nombre) :
- Bar
- Grilles d'exposition (nombre) :
- Poubelles (nombre) :
- Autres :

La ville de Malakoff mettra à disposition du public des tables et des chaises à proximité des espaces de restauration.

5. Si vous avez besoin d'une alimentation électrique pour votre stand, merci d'indiquer précisément votre demande afin que les branchements électriques adéquats puissent être assurés par les services techniques de la Ville.

TYPE D'APPAREIL <i>Frigo, cafetière, bouilloire, écran, enceinte, etc.</i>	PUISSEANCE ÉLECTRIQUE ASSOCIÉE <i>Inscrite sur chaque appareil en watt</i>

6. Souhaitez-vous déposer une demande d'autorisation de débit de boisson ?

OUI

NON

Demande d'autorisation de débit de boissons niveaux I ET III

Boissons sans alcool, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis et jus de fruits ou légumes fermentés de 1 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur etc... n'excédant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Nom de la structure :

• PARTIE B : PROPOSITION DE PROJETS •

Vous souhaitez proposer un spectacle (musique, danse, théâtre, déambulation, etc.), une animation sportive ou de loisirs, vous pouvez compléter la partie ci-dessous.

Pour rappel : La soirée du 20 juin est dédiée à la jeunesse. L'appel à projet est donc ouvert pour le week-end du 21 et 22 juin.

Horaires d'ouverture de la fête :

STADE CERDAN : 12h à 19h le samedi et dimanche

PARC LÉON SALAGNAC : 12h à minuit le samedi et 12h à 19h le dimanche

1. Type de projet :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Spectacle de théâtre | <input type="checkbox"/> Animation sportive |
| <input type="checkbox"/> Spectacle de danse | <input type="checkbox"/> Atelier participatif |
| <input type="checkbox"/> Concert | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Déambulation/fanfare | |

2. Public concerné :

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tout public | <input type="checkbox"/> Tout petits | <input type="checkbox"/> Jeune public |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|

3. Présentation du projet :

.....
.....
.....

4. Noms des artistes, intervenant.es, animateur.rices impliqué.es :

.....
.....
.....

5. Durée de l'animation/spectacle :

6. Jours d'intervention possible :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Samedi | <input type="checkbox"/> Dimanche |
|---------------------------------|-----------------------------------|

7. Merci de nous indiquer vos contraintes horaires éventuelles :

.....
.....
.....

TECHNIQUE

Merci de nous fournir une fiche technique en pièce jointe de votre dossier

Contenant les éléments suivants en fonction de votre projet : Liste des instruments, besoins techniques, plan de scène/implantation (position des instruments et matériels, prises de courant, des micros chant et instruments, des retours + une patch-liste), informations de montage et démontage.

Votre demande sera transmise au responsable technique qui reviendra vers vous pour échanger sur les solutions. La validation du lieu et du matériel mis à votre disposition est soumise aux moyens techniques disponibles.

Merci d'avance pour votre compréhension !

8. Avez-vous besoin d'une scène ? NB. Les scènes sont équipées en matériel par la Ville

Oui

Non

9. Surface nécessaire en mètres linéaires : m x m

10. Informations de montage et démontage (durée/temps de montage, matériel, etc.) :

.....

11. Quel matériel fournirez-vous ? (Instruments, matériel son/lumière, matériel de sport, etc.)

.....

12. Précisez vos contraintes éventuelles et/ou besoins spécifiques en termes de matériel (micros, etc.) :

.....

SOUTIEN FINANCIER

Les demandes de financement des projets seront examinées par une commission d'attribution.

Le soutien financier de la commune est soumis à conditions :

- Le montant alloué aux projets retenus par la Ville ne pourra pas être égal au coût total de l'action et sera établi en fonction des moyens dont dispose la Ville au regard de la globalité des projets ;
- Le porteur de projet est invité à rechercher d'autres partenaires financiers ;
- Toute demande devra être accompagnée d'un devis avec le montant inscrit en TTC et d'un RIB au nom de la structure/association.

Vous trouverez en annexe les éléments à faire apparaître sur votre devis.

13. Votre structure/association bénéficie-t-elle déjà d'une subvention de la ville ?

Oui

Non

14. Votre structure/association bénéficie-t-elle déjà d'aides indirectes (ex. mise à disposition de salle)

Oui

Non

15. Souhaitez-vous demander une aide financière de la Ville pour Malakoff en fête 2025 ?

Oui

Non

Merci de compléter le budget prévisionnel ci-dessous et de nous transmettre un devis et le RIB de votre structure/association.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET

A transmettre accompagné d'un devis

BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET <i>(Le budget doit être équilibré : total des dépenses = total des recettes)</i>			
Intitulé des dépenses	Montant dépense (TTC)	Intitulé des recettes	Montant recette (TTC)
		Aide financière de la Ville souhaitée	
		Autres partenaires :	
Total des dépenses :		Total des recettes :	

MENTIONS À FAIRE APPARAÎTRE SUR LE DEVIS

Les devis devront être adressés à la Direction des affaires culturelles.

En-tête :

Mairie de Malakoff
Direction des affaires culturelles
1 place du 11 Novembre 1918
92240 Malakoff
N° SIRET : 219 200 466 00015

Éléments à faire figurer :

- Date d'émission du devis
- Désignation de l'émetteur du devis
- Type de projet/prestation
- Montant prestation en TTC avec le détail du taux de TVA. Si votre structure ne pratique pas de TVA, merci d'indiquer la mention « non soumis à la TVA selon article 293B du CGI »
- Numéro de SIRET ou SIREN + adresse de votre structure
- Coordonnées de la structure : téléphone et adresse mail

Merci de joindre votre RIB BANCAIRE et votre attestation d'assurance RC en plus du devis.

Après validation de votre devis par les directions pilotes et à l'issue de l'événement, la facture devra être déposée sur la plateforme Chorus. La Direction des affaires culturelles se tient à votre disposition pour vous accompagner sur ces démarches administratives.

Plateforme Chorus : <https://portail.chorus-pro.gouv.fr>